



PROCÈS-VERBAL

Séance du lundi 17 mai 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 17 du mois de mai, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'espace de loisirs des Bassauges, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice ; NAUDIN Thierry ; PRATS Sylvie ; SOURDEAU Jean-Claude ; COLLARD Cynthia ; BOURDIN Jean-Pierre ; MARTEAU Josette ; DE LA CHAPELLE Charles-Philippe ; PICARD Evelyne ; BRAULT Martine ; GILLON Nelly ; MASSON Stéphane ; CORNILLEAU Stéphane ; HUET Philippe ; BESNARD Christelle ; BESNARD Sylvie ; HERMENIER Stéphane ; GUIMARD Cécile ; PASSIANT Céline ; BRAULT Mélina ; DEMION Pierre-Yves.

Absent(e-s) excusé(e-s) : POT Ludovic donnant pouvoir à NAUDIN Thierry, GUITTON Jean-Claude donnant pouvoir à COLLARD Cynthia.

Absent(e-s) : Néant

Monsieur DEMION Pierre-Yves est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Proposition d'admission en non-valeur ;
2. Proposition de vente de terrain communal rue LAMARTINE ;
3. Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – projet de convention de prestation de service pour l'entretien des poteaux incendie ;
4. Vidéoprotection - versement d'un fonds de concours au Siéml pour les opérations d'adaptation du réseau de l'éclairage public ;
5. Vidéoprotection – demande de subvention au titre du fonds régional de soutien à l'équipement de vidéoprotection ;
6. Siéml - pose d'éclairage public dans le passage piéton Rue des deux Sœurs ;
- Questions diverses
 - Permanences électorales ;
 - Rapport des vice-présidents des commissions municipales et des membres des commissions intercommunales ;

DCM n°2021-05-041 – admission de créances en non-valeur

Sur proposition du comptable public par courrier explicatif du 07/04/2021, le comptable public propose à la commune une admission en non-valeur de 33,90 €.

M. Thierry NAUDIN rappelle que l'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes s'élevant à 33,90 €;
- INSCRIT cette somme en dépenses de fonctionnement au compte 6541 ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2021-05-042 – Vente d'une partie de terrain communal rue LAMARTINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la demande de M. DEFORGE Dominique

M. Jean-Claude SOURDEAU présente au Conseil Municipal, la demande de M. DEFORGE Dominique souhaitant acquérir une partie de terrain communal rue LAMARTINE (environ 500 m²) en prolongement de la parcelle cadastrée AA n°266.

Madame le Maire propose au Conseil de fixer un prix de vente au m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- FIXE le prix de vente au m² à 25 € nets vendeur.
- PRÉCISE que les frais administratifs, notamment de géomètre, les frais notariés et les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2021-05-043 – Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - convention de prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie

- VU la décision du bureau communautaire n°2021-019-DB du 11/02/2021;

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a délibéré le 11/02/2021 afin de permettre aux agents de la régie « Eaux Saumur Val de Loire » d'intervenir pour le compte des communes de son secteur, pour réaliser les opérations de vérifications des tests de pesée des poteaux d'incendie ainsi que les travaux d'entretien et de maintenance de ces équipements.

A ce titre, un projet de convention de prestation de service précisant les conditions techniques et financières a été proposé aux communes concernées. Madame le Maire donne lecture desdites conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet de convention de prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2021-05-044 – Versement d'un fonds de concours au SIÉML pour les opérations d'adaptation du réseau de l'éclairage public.

- Vu l'article L5212-26 du CGCT,
- Vu la délibération du Comité Syndical du SIÉML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

M. Stéphane HERMENIER explique que ces opérations sont nécessaires pour alimenter les caméras de vidéoprotection aux entrées de bourg, installées sur les candélabres du Siéml.

ARTICLE 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE de verser un fonds de concours de 65% au profit du SIÉML pour l'opération suivante :
 - DEV378-21-173 « Suite demande Mairie, Mise à disposition d'une vidéo sur les points 4 et 9, Route Nationale n°147 ».
 - Montant de la dépense : 5 550,14 € Net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 65%
 - Montant du fond de concours à verser au SIÉML : 3 607,59 € Net de taxe
 - Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIÉML en vigueur à la date de la commande.
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

- Le Président du SIÉML
- Madame le Maire de VIVY
- Le Comptable de VIVY

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2021-05-045 – Fonds régional de soutien à l'équipement de vidéoprotection – demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Vivy.

M. Stéphane HERMENIER présente au Conseil Municipal le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune estimé à 42 607,00 € HT.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention à Madame la Présidente de Région pour aider la commune dans les travaux d'installation d'un système de vidéoprotection au titre du fonds régional de soutien à l'équipement de vidéoprotection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'opération d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune ;
- APPROUVE le plan prévisionnel de financement pour un coût total de 42 607,00 € HT ;
- INSCRIRA les crédits concernant cette opération au budget principal ;
- DEMANDE une subvention à Madame la Présidente de Région aussi élevée que possible pour aider la commune dans lesdits travaux ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2021-05-046 – Versement d'une participation au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités).

- Vu l'article L5212-26 du CGCT,
- Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

M. Jean-Claude SOURDEAU explique que cette opération consiste à installer deux bornes d'éclairage automatique dans le passage piétonnier entre l'Avenue des Deux Sœurs et la Place Auguste HARRAULT.

ARTICLE 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - Pose d'éclairage public dans le passage piéton Avenue des deux Sœurs
 - Montant de la dépense : 5 658,16 € net de taxe
 - Taux de participation : 75,00 % (5 658,16 €)
 - Montant de participation à verser au SIEML : 4 243,62 €
 - Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

- Le Président du SIEML
- Madame le Maire de VIVY
- Le Comptable de VIVY

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

- **Extension de la mairie en écoconstruction bois et paille – choix du mobilier**

Le groupe de travail en charge du mobilier pour l'extension de la mairie a visité deux entreprises (Racinea et Créativ Mobilier) et étudié leurs offres. La proposition de Racinea a été retenue tant sur le critère technique que financier.

- **Anjou Cœur de Ville – maison médicale/supérette/logement**

Le projet de Maine-et-Loire Habitat est présenté aux élus. L'aspect est plus moderne qu'annoncé. Une réflexion sera menée sur les matériaux de façade utilisés ainsi que sur l'aspect général.

M. Jean-Claude SOURDEAU précise que le permis de construire sera déposé mi-juin et que la démolition de l'ensemble commencera avant la fin de l'année. Durant cette opération, une palissade extérieure avec support de communication sera installée.

- **Mai à vélo**

Mme Cynthia COLLARD, qui pilote le groupe de travail avec Thierry NAUDIN, fait part au Conseil Municipal de la réussite de la journée d'initiation vélo pour les jeunes du vendredi 07/05/2021 en partenariat avec le Pôle Cyclisme Saumurois. Une cinquantaine de personnes étaient au rendez-vous.

En parallèle de cette action, un « vélo-bus » animé par des bénévoles a été mis en place pour le mois de mai. Il couvre les 2 écoles primaires sur 5 circuits de moins de 20 minutes.

La journée « sortie vélo » est prévue le samedi 22/05/2021 à 16h30 sur le parking de l'espace de loisirs des Bassauges ayant pour esprit celle d'une sortie en famille.

- **Commission municipale Éducation - Enfance - Jeunesse - intergénérationnel, Vice-Présidente Mme Cynthia COLLARD**

Mme Cynthia COLLARD propose une animation en partenariat avec l'EVS nord saumurois et l'A.S.V.N (Association Sportive Vivy - Neuillé). Cette manifestation pourrait prendre la forme d'une animation roller assurée par des professionnels pour finir avec une animation musicale. La date retenue est le samedi 10 juillet. Dans le contexte sanitaire actuel, une autorisation préalable sera demandée à la Sous-Préfecture de Saumur.

Avec le CMJ, l'opération « Nettoyons la nature » sera renouvelée cette année en appliquant les gestes barrières et en respectant des groupes de 10 personnes. La date retenue est celle du samedi 29/05/2021.

- **Commission municipale Maisons fleuries et troc plantes, Vice-Présidente Christelle BESNARD**

Le Troc aux plants se tiendra place Auguste HARRAULT le dimanche 30 mai 2021 (jour de la fête des mères). Les animations n'étant pas autorisées, un tirage au sort sera organisé. Le gagnant se verra offrir une composition florale.

- **Consultation des vétusiens sur la mobilité et la requalification des espaces publics**

Les élus vont commencer la distribution des questionnaires dans les boîtes aux lettres des vétusiens. Les équipes de distribution seront les mêmes que celles du bulletin municipal.

Dates à retenir :

- Samedi 22/05/2021 à 16h30 sur le parking de l'espace de loisirs des Bassauges - journée « sortie vélo » ;
- Dimanche 30/05/2021 – Troc aux Plants place Auguste HARRAULT ;
- Jeudi 03/06/2021 à 18h00 à la mairie - Commission municipale Finances et Budget, Vice-Président M. Thierry NAUDIN ;
- Mardi 22/06/2021 à 18h30 - Commission municipale Vie associative - Sport, Vice-Président M. Thierry NAUDIN ;
- Samedi 10/07/2021 au skate parc – animation roller ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 05/07/2021 à 18h30** à l'espace de loisirs des Bassauges

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Délibérations du 17/05/2021

Numéro	Date	Objet
2021-05-041	17/05/2021	Admission de créances en non-valeur
2021-05-042	17/05/2021	Vente d'une partie de terrain communal rue LAMARTINE
2021-05-043	17/05/2021	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - convention de prestation de services pour l'entretien des poteaux incendie
2021-05-044	17/05/2021	Versement d'un fonds de concours au SIÉML pour les opérations d'adaptation du réseau de l'éclairage public
2021-05-045	17/05/2021	Fonds régional de soutien à l'équipement de vidéoprotection - demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Vivy
2021-05-046	17/05/2021	Versement d'une participation au SIÉML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités)

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
NAUDIN Thierry <i>1^{er} Adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>2^e Adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^e Adjoint</i>	
COLLARD Cynthia <i>4^e Adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^e Adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère Municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller Municipal</i>	Absent excusé donnant pouvoir à COLLARD Cynthia
DE LA CHAPELLE Charles-Philippe <i>Conseiller Municipal</i>	
PICARD Evelyne <i>Conseillère Municipale</i>	
BRAULT Martine <i>Conseillère Municipale</i>	
GILLON Nelly <i>Conseillère Municipale</i>	
MASSON Stéphane <i>Conseiller Municipal</i>	
CORNILLEAU Stéphane <i>Conseiller Municipal</i>	
HUET Philippe <i>Conseiller Municipal</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	Absent excusé donnant pouvoir à NAUDIN Thierry
BESNARD Christelle <i>Conseillère Municipale</i>	
BESNARD Sylvie <i>Conseillère Municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	
GUIMARD Cécile <i>Conseillère Municipale</i>	
PASSIANT Céline <i>Conseillère Municipale</i>	
BRAULT Méлина <i>Conseillère Municipale</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller Municipal</i>	